

# Enseignement bilingue en Alsace : appel à la raison

Pierre Klein

Monsieur Jean Rottner  
Président du Conseil régional du Grand Est  
Maison de la Région  
1 Place Adrien Zeller  
6700 Strasbourg

Huttenheim, le 28 juillet 2018

## **Pétition : Enseignement bilingue en Alsace : appel à la raison**

Monsieur le Président,

Au nom d'un groupe de personnalités alsaciennes inquiètes quant à l'avenir de l'enseignement bilingue en Alsace, j'ai l'honneur de vous envoyer **la pétition Enseignement bilingue en Alsace : appel à la raison** que ce groupe a lancé récemment.

Cette pétition a recueilli à ce jour la signature de quelque 1100 personnes qui partagent l'inquiétude évoquée.

Monsieur le Président, vous voudrez bien les rassurer, à la fois en ce qui concerne la définition de la langue régionale d'Alsace retenue par votre Conseil et le contenu et le développement de l'enseignement de cette même langue régionale que vous comptez obtenir.

En complément, j'ai également l'honneur de joindre au présent courrier un document présentant **le point de vue sur la définition de la langue régionale d'Alsace de personnalités, d'élus, de partis, d'associations... et celui d'institutions publiques.**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pierre Klein

---

# Un audit sur l'enseignement bilingue en Alsace ?

**Jean-Marie Woehrling** - Le Laboratoire LISEC de l'Université de Haute Alsace, sous la direction du professeur Loïc CHALMEL a été chargé par le rectorat (mais avec des fonds de la Région et des Départements) de réaliser une étude sur les classes bilingues en Alsace.

Ce travail a fait l'objet d'une présentation publique à l'UHA de Mulhouse le 4 juin 2018 dans le cadre d'une conférence « SERIOR ». En l'état actuel, ni le rectorat, ni les collectivités publiques n'ont rendu publique cette enquête.

L'enquête a deux dimensions

- une dimension dite quantitative fondée sur des données chiffrées
- une dimension qualitative résultant d'interviews organisées auprès des acteurs de l'enseignement bilingues (enseignants, parents, élèves).

On est d'emblée surpris que l'enquête élude les deux questions fondamentale pour apprécier le système de l'enseignement bilingue : la compétence des enseignants et le niveau des élèves. Les auteurs de l'étude expliquent certes qu'ils n'ont pas le savoir-faire pour procéder à de telles investigations. Mais quelle est la portée d'un audit qui exclut ces deux aspects essentiels ?

L'approche quantitative a été difficile car il s'avère que l'éducation nationale n'a pas d'outils de suivi appropriés. Il n'est pas possible de connaître le parcours d'un élève ou même d'une cohorte pour savoir ce que les enfants d'une classe maternelle bilingue sont devenus après le baccalauréat. La mention « filière bilingue n'existe pas dans les données recensés. On traite des documents nationaux qui ne connaissent pas les élèves bilingues.

Par ailleurs, l'étude avait l'ambition d'inclure les lycées. Mais il n'y a pas de classes bilingues au lycée ! On a donc assimilé les classes ABIBAC à des classes bilingues, ce qui évidemment fausse l'analyse car les classes ABIBAC ne sont pas le prolongement des classes bilingues.

Malgré ces diverses limites, l'enquête dégage cependant quelques chiffres. Ainsi entre 2007 et 2013, les flux d'entrée dans les classes bilingues auraient augmentés d'un taux d'environ 1,7 dans les différents niveaux. Un chiffre dont la signification est limitée car le point de départ est bas. On évoque aussi le fameux taux de déperdition, étonnement précis alors que les

statistiques sont vagues : 40% dans le primaire et 60% dans le secondaire. Mais l'étude n'apporte pas d'éléments d'analyse et d'explication de ce taux.

Enfin, cette étude relève que si l'argument de développement des classes bilingues est souvent de type économique (perspectives professionnelles améliorées pour travailler en Allemagne ou en allemand), les statistiques ne permettent de retrouver dans le choix professionnels post bac la traduction de cette motivation (sauf bien évidemment dans le cas particulier de la filière AZUBIPRO dont l'importance quantitative est limitée. Cette constatation n'est pas fautive mais un peu naïve : comme les classes bilingues s'arrêtent en fin de collège, et que, (sauf exceptions) ni le lycée ni la formation universitaire régionale ne comportent une mise en valeur de la dimension franco-allemande, il n'est pas étonnant que l'on ait de la peine à repérer les anciens des classes bilingues qui font carrière dans le franco-allemand. Et pourtant ils existent !

L'approche qualitative basée sur des entretiens avec les enseignants et les parents d'élèves (dans le primaire, les entretiens avec les élèves sont forcément limités) est en fait plus subjective que quantitative. Les protagonistes des classes bilingues ont exprimé leurs motivations et leur ressenti. Deux aspects en ressortent :

- Pour les responsables de l'étude, c'est une surprise que peu de parents choisissent les classes bilingues par attachement au dialecte, à l'identité régionale ou à la culture allemande. C'est l'ouverture intellectuelle et culturelle qu'offre le bilinguisme en général qui les attire. Mais comment pourrait-il en être autrement après plus de 60 ans de dévalorisation de la culture régionale ; d'ailleurs, l'éducation nationale elle-même ne présente pas l'enseignement bilingue comme une forme d'affirmation de l'identité régionale, mais comme une ouverture sur l'international (la langue du voisin). Les militants du bilinguisme savent que l'ouverture des classes bilingues est plus difficile dans les zones « à forte tradition alsacienne » car c'est dans ces zones que les « complexes » inculqués sont les plus forts. Peu d'élus locaux osent affirmer que l'allemand est langue régionale. Ce constat n'est donc pas une surprise pour ceux qui connaissent le sujet.
- On relève aussi que les bénéficiaires des classes bilingues sont plutôt contents de cette opportunité et développent un sentiment de communauté. L'étude laisse entendre que les intéressés se perçoivent comme des privilégiés voire comme une élite. Ceci correspond sans doute à l'ambiance des classes ABIBAC, mais comme on l'a souligné, ces classes ne sont des classes bilingues au sens propre. Par ailleurs, que l'on se sente privilégié de profiter d'une classe bilingue au collège n'est pas anormal quand on sait que seul 5% des collégiens peuvent accéder à de telles classes. Par contre, dans les

classes primaires, l'accès à une classe bilingue ne correspond guère à un privilège. Lorsque l'offre existe, le choix des parents est libre et il n'existe aucun filtrage. On peut donc avoir quelques doutes sur cette conclusion de l'enquête.

Au total, une étude dont les résultats restent minces. Son principal apport réside dans la préconisation de meilleurs outils de suivi des parcours des élèves de la maternelle jusqu'au post bac, des tableaux de bords avec des indicateurs sociaux culturels précis, des relevés de résultats, et des enquêtes sur les échecs ou les abandons rencontrés.

---

## Les classes bilingues paritaires français-allemand en danger ?

### Appel à la raison !

On entend de plus en plus fréquemment, de la part de certaines personnes qui se prévalent de leur position, que l'enseignement bilingue français-allemand standard aurait des résultats décevants, notamment en ce qui concerne la sauvegarde des dialectes. Cette opinion correspond à une profonde méconnaissance du processus linguistique qui a abouti à leur régression. Sans entrer dans toutes les dimensions de cette problématique, **les signataires du présent texte ne sauraient accepter que l'on remette en question le bien-fondé de la filière bilingue paritaire français-allemand standard**, une avancée importante obtenue au début des années 1990, comme le font régulièrement ces mêmes personnes.

**La filière bilingue français-allemand standard** n'aurait selon leurs dires pas permis de sauver la pratique dialectale. C'est oublier que sa régression a débuté bien avant les années 1990. Ne perdons pas de vue que le discrédit sociopsychologique et éducatif jeté sur l'allemand standard notamment après 1945 est une des causes principales, sinon la principale, qui ont provoqué le lent dépérissement de l'allemand dialectal d'Alsace, de l'alsacien. Une fois que les dialectes ont été coupés de la langue de culture de référence ou langue mère, leur déconstruction, qualitative d'abord et quantitative ensuite, était assurée. La Suisse germanophone, région où standard et dialectes n'ont pas été dissociés, notamment à l'école, nous prouve le contraire, les dialectes y sont plus vivants que jamais. Le standard allemand a pu y jouer de tout temps son rôle de langue de culture de référence à laquelle puisent les dialectes.

**On croit comprendre que ce qui les gêne**, c'est l'allemand ressenti par eux comme

langue étrangère, langue à laquelle les Alsaciens ne s'identifieraient pas. N'est-ce pas oublier le traumatisme subi par les Alsaciens durant la dernière guerre et la période post-traumatique caractérisée par le rejet de tout ce qui de près ou de loin rappelle l'Allemagne, y compris les dialectes allemands d'Alsace ? Si l'Alsace est sortie traumatisée par une mauvaise Allemagne du conflit de 1940-1944/1945 et si le post-traumatisme alsacien s'est caractérisé pendant des décennies par un antigermanisme primaire, de surcroît tourné contre soi-même, cela doit-il perdurer indéfiniment, avec tout ce que cela représente d'abandon et de perte ? **Le temps de la résilience n'est-il pas venu 70 ans plus tard ?** Celui du « *Werde wer du bist* », c'est-à-dire de la mise en œuvre de toutes ses capacités et propriétés, le temps de l'épanouissement, le temps du « fais ce que tu peux faire ».

**La vitalité d'un dialecte dépend principalement de l'attitude de ses locuteurs face à sa valeur. En Alsace, dialectes et standard ont partie liée dans l'antigermanisme** et en sont communément victimes. Étant entendu que les premiers ont un caractère germanique indiscutable et intégré comme tel par les Alsaciens, la revalorisation passe par celle des deux composantes de la langue régionale simultanément. Et ce n'est pas en parlant, par stratégie d'évitement, de langue alsacienne au sujet des dialectes que l'on règlera le problème. Le réinvestissement de la langue régionale dans ses deux composantes passe par un réinvestissement de la part de germanitude qui compose l'alsacianitude.

**La filière bilingue français-allemand standard** n'aurait pas permis un investissement affectif de la langue allemande par les élèves, mais le système a-t-il été conçu pour cela par les autorités ? Observons que la vision de l'Éducation nationale reste limitée à un bilinguisme fonctionnel qui de surcroît se contente souvent d'une simple technique de traduction du français vers l'allemand, c'est-à-dire une stratégie d'apprentissage et non une stratégie acquisitionnelle. Si l'on souhaite un investissement affectif de la langue, il faut à la fois mettre en œuvre une acquisition naturelle de la langue et rechercher un bilinguisme culturel basé sur l'histoire et la culture d'Alsace. Peut-on imaginer la langue française dissociée de l'histoire et de la culture de France ? Cette double stratégie, parce qu'elle aboutit à une vraie compétence linguistique et culturelle est seule à même de favoriser un véritable investissement affectif de la langue qui devient non seulement utile, mais procure du plaisir. Cette démarche n'a été que partiellement mise en œuvre par l'Éducation nationale, mais appliquée avec succès par les classes ABCM-Zweisprachigkeit. Acquérir une autre langue, c'est sortir de l'ethnocentrisme et entrer dans une autre histoire et dans une autre culture. Les oblitérer, c'est ne pas rechercher un investissement affectif de la langue ! De plus, combien de fois n'a-t-on entendu des cadres de l'Éducation nationale parler d'allemand langue étrangère ou encore de langue du voisin. En réalité, les enfants ne peuvent opérer un investissement affectif de la langue parce que personne ne leur dit que c'est aussi leur

langue.

**Lorsque la filière bilingue a été mise en place**, avec d'ailleurs du retard sur d'autres régions concernées par les langues régionales, **elle répondait à une réelle et forte demande sociale, éducative et politique**. Et même si comme toute chose évoluant avec le temps, elle doit connaître des ajustements, il ne saurait être question de jeter le bébé avec l'eau du bain, c'est-à-dire d'oublier l'essentiel, c'est-à-dire l'acquis, un capital humain individuel favorisant un capital culturel collectif et inversement.

**L'allemand dialectal d'Alsace** (alémanique et francique) doit être intégré **pleinement** dans l'ensemble du système éducatif et culturel alsacien, **notamment en option** dans la filière bilingue existante ou en LCR (langue et culture régionales). **Tout doit être entrepris pour que les dialectes retrouvent leur place dans la société alsacienne, l'allemand standard aussi d'ailleurs, notamment à l'école d'Alsace**. Ce qui suppose **une action de revalorisation et d'encouragement, et une pratique** au quotidien de la part des instances politiques et éducatives.

Si nous voulons que la langue régionale, l'allemand, sous sa forme standard et sous ses formes dialectales, soit intégrée pleinement dans le système scolaire alsacien, **nous ne saurions accepter** qu'un enseignement bilingue paritaire français-alsacien soit mis en place en remplacement de celui existant, à savoir l'enseignement français-allemand standard. Si les dialectes doivent trouver leur place dans le système scolaire en Alsace, ils ne doivent pas se substituer au standard. Quand il y a des enseignants capables d'enseigner en dialecte alsacien, il faut alors ouvrir cet enseignement **en maternelle** (bilingue français-allemand dialectal et/ou allemand standard, ou immersif allemand dialectal et/ou allemand standard), **en tant qu'option, mais à partir du CP il faut revenir à titre principal à la pédagogie mise en œuvre dans la filière français-allemand standard**, comme en Suisse ou au Luxembourg, pays à forte dialectophonie, tout en conservant une place au dialecte à l'oralité. N'opposons pas le dialecte au standard. Ce qui conduit aujourd'hui au déclin de la pratique dialectale, à l'école ou ailleurs, ce n'est pas le standard, mais le quasi-monopole linguistique, culturel et social dont bénéficie la langue française.

**L'histoire et la culture nous lèguent la langue allemande. L'avenir nous l'impose.**

C'est à ne pas en douter ce que pensaient les politiques, les intellectuels, des syndicats d'enseignants, des associations de parents d'élèves et le mouvement culturel alsacien qui à partir de la deuxième moitié du XXe siècle revendiquaient une place pour la langue allemande dans le système scolaire alsacien et soutenaient les efforts fournis en la matière.

Ainsi en a-t-il été notamment du président Pierre Pflimlin, d'Alfred Kastler (prix Nobel), du président Adrien Zeller, d'André Weckmann (écrivain bilingue), d'Eugène Philipps (sociolinguiste), de Germain Muller, de Marcel Rudloff, d'Adrien Finck, de Raymond Matzen, du recteur Deyon, du recteur de Gaudemar,... et de beaucoup d'autres.

**Pourquoi ferions-nous** ce que ni les Suisses, ni les Autrichiens, ni les Sudtiroliens, ni les Belges de la communauté germanophone et d'autres n'ont fait ? Tous ont opté en faveur de l'ouverture à un grand espace linguistique, de l'appropriation d'une grande culture et de l'intégration sociale et économique que confère la koinè allemande, et non pour l'entre-soi et le repli sur leurs seuls dialectes, renonçant ce faisant à une forme d'isolement et de provincialisme. La langue allemande nous permet de faire le lien avec notre histoire et notre culture. Elle nous ouvre au monde germanophone (plus de cent millions de locuteurs en Europe) et à une grande culture, à une grande économie aussi. Pourquoi nous amputerions-nous d'un tel capital et de tels avantages ?

**L'allemand est alsacien, tout comme l'alsacien, c'est de l'allemand.** Dire que l'allemand standard est langue d'Alsace et de ce fait langue de France, prend une autre dimension que de dire que le berrichon est langue du Berry et donc langue de France. L'allemand standard a une dimension géopolitique. Par ailleurs, un allemand standard vivant et vécu en Alsace confère à la culture bilingue alsacienne une dimension toute particulière. Deux réalités qui constituent une partie du problème de sa non-reconnaissance.

**Prenons garde de ne pas reproduire le modèle imposé.** Si de nos jours l'allemand apparaît pour beaucoup comme une langue étrangère, si cela crée une gêne et même de l'agressivité que de vouloir le rendre visible et l'utiliser dans l'espace public, nous sommes en présence d'une construction, de quelque chose de voulu, d'une réaction opérée par une insistante action politico-culturelle mise en œuvre en particulier après 1945. N'occultons pas les interdits scolaires, médiatiques et culturels qui ont été prononcés à l'égard du standard. Question. S'il n'est pas d'ici pourquoi donc a-t-il fallu l'interdire ? Être contre l'allemand dans une région, qui tout au long de son histoire, a toujours participé de la « germanophonie », relève d'une profonde manipulation des consciences, dont le résultat le plus efficace est l'auto-aliénation. Aucun peuple abandonne volontairement sa langue première. Les mutations linguistiques sont mises en œuvre par ceux qui organisent la socialisation, notamment à l'école, mais aussi dans les médias. Elles sont le résultat d'une politique, d'une construction.

Au moment même où au niveau **national l'amitié franco-allemande** est proclamée en permanence, rappelons ce dont des générations d'intellectuels ont rêvé pour l'Alsace, à

savoir d'être un trait d'union, un pont entre la France et l'Allemagne et de faire la synthèse des deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est aussi à l'aune de l'Alsace, du **devoir historique et culturel** qu'elle se doit de remplir et du **champ d'expérimentation** de l'amitié franco-allemande au quotidien qu'elle se doit de devenir que l'on mesurera la profondeur de sa réconciliation avec elle-même et l'ampleur de l'amitié entre la France et l'Allemagne.

## Notes

(1) En 1945, l'allemand est interdit de séjour dans les écoles préélémentaires et élémentaires d'Alsace. Il faudra attendre des décennies pour qu'il y fasse un retour. Le mal était fait.

(2) Si le professeur d'université à Bâle peut utiliser son dialecte dans ses cours, c'est aussi parce qu'il a suivi sa propre formation en standard. Tout ce qui se dit en standard peut aussi se dire en dialecte, même si parfois c'est autrement. En tout cas, c'est un énorme enrichissement pour les dialectes que de pouvoir y puiser, au point d'ailleurs que standard et dialectes se confondent dans la culture de référence. Sur ce terrain-là, il n'y a pas en Suisse de culture haute et de culture basse. Il y a une culture d'expression germanophone, entre autres.

(3) Et celle des tenants d'un pangermanisme qui serait toujours latent et puis l'allemand ne peut être langue régionale, c'est une langue nationale et encore pourquoi aurait-on besoin de l'allemand comme langue écrite, on a donc le français pour cela. Le ressenti n'est-il pas une post-vérité « Postfaktisch », qui se fonde davantage sur l'émotion et la subjectivité que sur la réalité et l'objectivité. Ressenti, ok, mais comment se construit le ressenti ? N'est-il pas trop souvent le résultat d'une construction, le fruit d'une manipulation ?

(4) L'acquisition naturelle consiste à ne pas traduire, mais à utiliser la langue comme moyen de communication dans les relations enfantines, puis scolaires, ce qui permet aux « mécanismes naturels d'acquisition » d'opérer, c'est-à-dire que les enfants « acquièrent » la langue au lieu de l'apprendre.

(5) Enquête ISERCO de 1989 : 90 % des Alsaciens se déclarent favorables à un enseignement de l'allemand, dont 82 % tout à fait favorables. Le même sondage révélait qu'une très grande majorité se dégageait pour l'emploi des dialectes à l'école maternelle, l'emploi de formulaires administratifs bilingues français-allemand...

(6) « L'allemand présente, du point de vue éducatif, la triple vertu d'être à la fois l'expression

écrite de la langue de référence des dialectes régionaux, la langue des pays les plus voisins et une grande langue de diffusion européenne. Enseigner l'allemand à l'école primaire en Alsace participe ainsi d'une triple entreprise : soutien de la langue et de la culture régionales, enseignement précoce des langues vivantes et initiation à une culture européenne et internationale. » De Gaudemar Jean-Paul. *Programme à moyen terme de l'allemand à l'école*. Circulaire rectorale du 20 septembre 1991. In *Le programme Langue et culture régionales en Alsace. Textes de référence 1991-1996*, p. 45.

(7) Les deux Conseils généraux adressaient en 1991 une déclaration commune au ministre de l'Éducation nationale dans laquelle ils : « *réaffirment leur attachement à la sauvegarde et au développement du **bilinguisme** en Alsace; estiment indispensable et urgent de stimuler et de développer l'enseignement de **l'allemand, langue régionale dans sa forme écrite, ainsi que le dialecte*** ». La question linguistique alsacienne, PK, Salde, Strasbourg, 1998.

(8) Rappelons que l'apport alsacien à la langue et à la littérature allemande est de première importance : le premier poème (830), la première charte (1251), la première chronique (1362), la première bible imprimée (1466), la première messe (1524), le premier roman (1557), le premier journal (1609)... de langue allemande sont alsaciens.

## Les premiers signataires

- **Atzenhoffer Jean-Philippe**, membre de l'ICA et du CPA, docteur en économie
- **Boudot-Wolf Christophe**, secrétaire de l'ICA
- **Chauder Marc**, membre du comité de Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle
- **Elchinger Christophe**, vice-président de l'ICA
- **Enderlein Évelyne**, membre de la commission linguistique du Conseil Culturel d'Alsace.
- **Foessel Cyril, membre de la FAB**
- **Froehlicher Claude**, président d'Eltern Alsace, association membre de la FAB et du Conseil Culturel d'Alsace
- **Goetschy Bernard**, membre du conseil culturel d'Alsace
- **Goulet Vincent**, président de Grenz'up, association membre de la FAB
- **Hell Patrick**, coordinateur de Schick Süd Elsäss, Culture et Bilinguisme, membre du conseil culturel d'Alsace
- **Howiller Alain**, journaliste, éditorialiste
- **Huber Christian**, administrateur de la page Facebook Alsace bilingue
- **Huber Christine**, vice-présidente de l'ICA
- **Kintz Patrick**, vice-président de l'ICA

- **Klein Pierre**, président de l'Initiative citoyenne alsacienne (ICA), président de la fédération Alsace bilingue, membre du bureau du Conseil culturel d'Alsace
- **Klotz Olivier**, membre du conseil culturel d'Alsace, ancien membre du conseil d'administration d'ABCM-Zweisprachigkeit
- **Leguil Aurélie**, représentante de l'APEPA au Conseil académique de la langue régionale
- **Loth Thierry**, président de l'APEPA association membre de la FAB et du conseil culturel d'Alsace
- **Lux Pascale**, vice-présidente d'ABCM-Zweisprachigkeit
- **Martineau Céline**, vice-présidente de l'APEPA, déléguée du Haut-Rhin
- **Meyer Pierre Peter**, membre du conseil culturel d'Alsace
- **Morgenthaler Rémy**, président de Heimetsproch un Tràdition, association membre de la FAB et du conseil culturel d'Alsace
- **Muringer Daniel**, artiste musicien, syndicaliste, membre de Culture et Bilinguisme, membre du conseil culturel d'Alsace
- **Niedermeyer Jean-Michel**, professeur en ABIBAC, responsable associatif, membre d'ICA
- **Oster Louis**, président du Cercle Richard Wagner pour le Rayonnement de l'Art lyrique en Alsace, membre du Conseil Culturel d'Alsace
- **Peter Armand**, éditeur
- **Peter Jean**, président d'OMA, association membre de la FAB
- **Reibel Jacques**,
- **Reppel Norbert**, secrétaire de Heimetsproch un Tradition, association membre de la FAB et du Conseil culturel d'Alsace.
- **Rieger Serge**, Liedermàcher président de Horich de Storich, membre du conseil culturel d'Alsace
- **Sarbacher Karine**, présidente d'ABCM-Zweisprachigkeit, association membre de la FAB, membre du conseil culturel d'Alsace
- **Schleef Jacques**, secrétaire général du CPA
- **Schmitt-Troxler Evelyne**, membre du conseil culturel d'Alsace
- **Troestler Étienne**, directeur du FEC, membre de la FAB, membre du conseil culturel d'Alsace
- **Vonfelt Émilie**, vice-présidente de l'ICA
- **Weiss François**, docteur en linguistique, membre de l'ICA, membre du conseil culturel d'Alsace, docteur honoris causa de l'université d'Athènes
- **Woehrling Jean-Marie**, président de Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle, association membre de la FAB et du conseil culturel d'Alsace
- **Zeter Jean-Daniel**, président du Club perspectives alsaciennes (CPA), association

membre de la FAB

**Les suivants** (au début nous voulions en rester à ces premiers signataires, finalement nous avons décidé d'ouvrir l'appel à un large public et le proposons à votre signature, **soit sur <https://chn.ge/2L1WPUO> ou à l'adresse [ica.2010@orange.fr](mailto:ica.2010@orange.fr) en indiquant : je signe l'appel à la raison et autorise à en faire publiquement état)**

- **Anstett Roland**,
- **Straumann Eric**, député
- **Bouvier Jean-Pierre**, ingénieur A et M,
- **Baumann René**, professeur honoraire de la Faculté de Médecine, membre de l'ICA
- **Fabian Antoine**, vice-président du LRAM
- **Higi Paul**, agrégé d'Histoire ancien Directeur de l'Education et de la Formation du Conseil Régional d'Alsace
- **Buchmann Andrée**, adjointe à la maire de Schiltigheim en charge des Domaines, du Patrimoine et du Rayonnement International
- **Igersheim François**, professeur honoraire d'histoire de l'Alsace (Université de Strasbourg)
- **Federmann Georges Yoram**, psychiatre gymnopédiste
- **Brumbt François**, musicien, Liedermacher
- **Liliane Tetsi**,
- **Stirnweiss Bernard**, ancien président de la CCI Alsace
- **Sorg Jean-Paul**, philosophe
- **Plasseraud Yves**, président du groupement pour le droit des minorités (GDM)
- **Sieffert Raymond**, membre du CA de Culture et Bilinguisme - René Schickele Gesellschaft, membre du Comité SCHICK' Sud Elsass - Culture et Bilinguisme
- **Scherb Henri**, président d'honneur de Heimetsproch un Tràdition
- **Devriendt Jean**, Enseignant, Dr en Théologie, Chercheur associé à l'Université de Lorraine
- **Gaendner Roland**,
- **Stehly Ralph**, professeur émérite de l'université de Strasbourg
- **Linder Théo**, vétérinaire, conseiller d'entreprise retraité
- **Kopf Gabriel**,
- **Hoepfner Jean-Paul**, président d'association
- **Hasselmann Pierre**, ingénieur à la retraite
- **Gerges Catherine**, parent d'élève en classe bilingue
- **Gerst-Mehn Jean-Claude**, citoyen alsacien
- **Engel Roland**, Liedermacher

- **Schaller Raymond**, médecin retraité
- **Schnell Frantz**, membre d'UL
- **Kohler Francis**, ancien cadre de la fonction territoriale
- **Roeck Thomas**, ancien trésorier ABCM Saverne
- **D'Andlau-Hombourg Christian**, comte
- **Furst Jean**, membre ICA, chef d'entreprise retraité, ancien animateur socio-culturel
- **Dolivet Jean**,
- **Feuerbach Michel**, avocat
- **Callé Philippe**,
- **Beyer Antoine**, ancien élève du Lycée franco-allemand (Freiburg i. Br), enseignant-chercheur, Université de Cergy-Pontoise.
- **Richter Jean-François**, ancien adjoint au directeur régional Alsace de l'ANPE
- **Phillips Jean-Yves**,
- **Kohler Jean-Robert**, ancien directeur de l'enseignement catholique d'Alsace
- **Eiller Robert**, ancien directeur de l'école normale de Sélestat
- **Loustau Pascal**,
- **Schneider Brigitte**, membre de l'ICA
- **Boetzlé Carmen**,
- **Grandis Gabriel**,
  
- **Normand Anne**,
- **Morber Jean-Marie**, chef d'entreprise, fondateur de l'association Liederbrunne
- **Schmitt André**, adjoint au maire de Wingen
- **Schaffhauser Jean-Luc**,
- **Risacher Louis**, chef de vente Allemagne (filiale Allemande) à Wesseling, vice-président de la Fédération Française des Echecs
- **Vecker Jacques**,
- **Hug Marc**, professeur de linguistique à la retraite
- **Immele-Elkann Bernadette**, professeure agrégée d'allemand
- **Keppi Hélène**, fondatrice de la crèche bilingue Petit Prince -Kleiner Prinz (F-D)
- **Dubler Albert**, architecte, ancien président de l'union internationale des architecte
- **Simon Jean-Paul**, maître ébéniste, référent national du Brevet de Maîtrise, jury national aux Olympiades des Métiers.
- **Bourgun Jean-Marie**, avocat, ancien intervenant en alsacien à l' école maternelle d Ostwald
- **Elsass Philippe**, ingénieur. des Mines de Paris, doct. ing. en géologie, ancien directeur du Service Géologique Régional d'Alsace, ancien président de Ritte Ritte Ross, association pour le bilinguisme à Rosheim

- **Class Martin,**
- **Perraut Alfred,** conseiller municipal de Hindisheim
- **Deybach Antoine,** retraité, ancien directeur de maison de retraite, membre d'associations citoyennes et écologiques.
- **Rozzi Pascal,** responsable bénévol
- **Hamm Richard,** adjoint au maire d'Illkirch-Graffenstaden
- **Mura Albert,** éducateur retraité, correspondant du journal « L'Alsace », président de l'ensemble musical des Joyeux Vignerons de Thann
- **Hirth Lucien,** directeur territorial retraité
- **Venker Karl,**
- **Kehren Marie-Jeanne,**
- **Gasser Claude,** président des juges consulaires de Mulhouse
- **Gresser Rémy,** vigneron
- **Muller Marc,**
- **Muller Jacques,** ingénieur, parent d'enfant plurilingues grâce aux classes bilingues
- **Richter Jean-Pierre,** ingénieur
- **Fruchier Bernard,** professeur de philosophe à la retraite
- **Langenfeld Pierre,** gérant de société
- **Smith-Memheld Christiane,** formatrice en langues
- **Lorentz Michel,** maire de Roeschwoog
- **Batt Marie-Thérèse,** créatrice du site franco-allemand à parité horaire à l'Institut de l'Assomption (Etablissement privé)
- **Bauer Guy,**
- **Garnier Pat,** ancien directeur du musée national de l'automobile de Mulhouse
- **Reutenauer Jonathan,** étudiant
- **Adam Marcel,** Liedermacher
- **Mori Bernard,** vice-président de l'AMROF « Amis de la Maison rurale de L'Outre-Forêt » à Kutzenhausen
- **Fischer Françoise,**
- **Klein André,** ancien directeur général des services du Département du Haut-Rhin, puis de la Région Alsace
- **Bitsch Pascal,** responsable associatif
- **Loew Eddy,**
- **Walter Pierre,** président de l'Association des Auteurs et Artistes d'Alsace
- **Bentz Michel,** professeur agrégé d'anglais
- **Burckel Joseph,**
- **Thirion François,** président honoraire du Cercle de Recherche Historique de Ribeauvillé

- **Paulus Pierre-Alain**, général de Gendarmerie (2ème Section)
- **Werck Jean-Claude**,
- **Kleinschmidt Jean**, enseignant retraité
- **Gradoux Nathalie**, mère de deux enfants en filière bilingue
- **Mattoug Michel Ph.**,
- **Keller Jean-Pierre**,
- **Poinsignon Hélène**,
- **Wurtz Gérard**, président d'Honneur de l'Eures-T Oberrhein/ Rhin Supérieur, ancien Secrétaire Régional du SGEN CFDT
- **Keller Daniel**, ancien président de S »Elsass in d'Schuel association des professeurs de langues et cultures régionales d'Alsace
- **Uhlrich Jean-Georges**, enseignant retraité
- **Deiber Bernard**,
- **Husser Jean-Marie**, chirurgien des hôpitaux retraité,
- **Dietsch Léon**, Président de Culture et Bilinguisme de Lorraine
- **Dreyer Rudy**,
- **Seitz Madeleine**,
- **Kindbeiter Jean-Marie**, cadre supérieur à la retraite
- **Simler Gérard**, membre de l'ICA, du CPA et de Unser Land. médecin généraliste
- **Julien-Saint-Amand Luc**, avocat associé, docteur en droit européen , conseiller technique de la chambre de commerce d'Alsace pour les relations franco-allemandes, conseiller du commerce extérieur de la France, Alsace Grand-Est, responsable attractivité et relations franco-allemandes
- **Baade JP**,
- **Schnell Marie-leine**,
  
- **Bauer Marlyse**, enseignante en classe bilingue « partie française » à la retraite
  
- **Klein Julianne, docteur vétérinaire**
  
- **Burtscher Alain**, pédiatre
  
- **Geiger Jean-Michel**,
- **Cardonne Gérard**, écrivain
- **Witz Jean-Claude**,
- **Weber Jean-Jacques**, président honoraire du Conseil général 68,député honoraire, ancien maire de Sausheim, ancien conseiller général de Saint-Amarin
- **Morhard Jeanine**,

- **Parmentier Elisabeth**, professeur des universités Strasbourg et Genève
- **Merckling Claire**, professeur d'allemand à la retraite
- **Matelot René**,
- **Jacky Bruno**, chef d'entreprise
- **Birgel Pascal**,
- **Hubschwerlin André**, ancien cadre du bâtiment
- **Pascal-Prêtre Gérard**, retraité de la fonction publique territoriale
- **Anfray Estelle**, citoyenne engagée, membre de l'ICA
- **Faber Lucien**, géomètre-expert DPLG retraité
- **Nibel Jean, adjoint au maire honoraire**
- **Hamm Jean**, professeur d'anglais, parent d'enfants scolarisés en filière bilingue
- **Simon Sophie**, docteur en droit international, spécialiste du droit des minorités
- **Heiligenstein Alphonse**,
- **Bernhardt Georges**, ancien conseiller municipal
- **Beck Gilbert**, Kiné-ostéopathe
- **Schellenbaum Joseph, responsable associatif**
- **List Erwin**, musicien
- **Klein Jacques Paul**, ambassador, membre de l'Académie d'Alsace, Sous-Secrétaire Général des Nations Unies (ret.), Général de Division de l'Armée de l'Air (ret.)
- **Laurent-Naldini**, traductrice littéraire, écrivain
- **Lallemand Amandine**, psychologue

D'autres signataires vont se rajouter.

---

# Sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace

**Fédération Alsace bilingue - *Verband zweisprachiges Elsass***

Colmar, 22 mars 2018

## **Contribution de la fédération à**

# **l'élaboration de la nouvelle convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace**

## **Des grands principes**

Forte de ses seize associations membres et des quelque 6000 personnes qu'elles fédèrent, la fédération Alsace bilingue tient à rappeler à l'occasion de l'élaboration de la nouvelle convention opérationnelle qu'elle tient :

- à **l'enseignement bilingue paritaire français-allemand** (standard), **deux langues enseignées et d'enseignement**, tel qu'il se développe en Alsace depuis les années 1990,
- à ce que cet enseignement **respecte les principes de précocité** (début à 3 ans), **d'intensité** (au minimum 50 % de l'horaire hebdomadaire pour la langue seconde), **de continuité** (de la petite section de la maternelle au lycée), **d'un maître-une langue**, si possible **d'un native speaker**, **de valorisation** et **d'interculturalité**, et continue à **se développer pour passer de 16 % à 50 % dans les dix ans à venir**,
- à ce que l'on passe d'une politique de la demande, à **une politique de l'offre d'enseignement bilingue**,
- à ce que l'on expérimente, favorise et encourage **l'enseignement immersif en langue seconde** en classes maternelles, mais **toujours le choix doit être laissé aux parents (standard ou dialecte ou les deux)** et toute initiative allant dans ce sens doit être soutenue,
- à ce que **l'allemand dialectal d'Alsace** (alémanique et francique) **soit intégré pleinement** dans l'ensemble du système éducatif alsacien, **notamment en option** dans la filière bilingue existante ou en LCR (Langue et Culture Régionale). **Tout doit être entrepris pour que les dialectes retrouvent leur place dans la société alsacienne, l'allemand standard aussi d'ailleurs, notamment à l'école d'Alsace.** Ce qui suppose **une action de revalorisation et d'encouragement, et une pratique** au quotidien de la part des instances politiques et éducatives.

Si nous voulons que la langue régionale, l'allemand, sous sa forme standard et sous ses formes dialectales, soit intégrée pleinement, **nous ne saurions accepter** qu'un enseignement bilingue paritaire français-alsacien soit mis en place en remplacement de celui

existant, à savoir le français-allemand (standard). **Si les dialectes doivent trouver leur place dans le système scolaire en Alsace, ils ne doivent pas se substituer au standard.** Quand il y a des enseignants capables d'enseigner en dialecte alsacien, il faut alors ouvrir cette possibilité **en maternelle** (bilingue français-alsacien ou bilingue français-alsacien et allemand ou immersif), **en tant qu'option, mais à partir du CP il faut revenir à la pédagogie mise en œuvre dans la filière français-allemand** (cf. principes ci-dessus), comme en Suisse ou au Luxembourg, pays à forte dialectophonie, tout en conservant, si possible, une place au dialecte à l'oralité de l'ordre de 10 %.

À proximité de la frontière, il s'agit d'obtenir la mise en place **d'un statut d'écoles « transfrontalières »** caractérisées par un échange de service d'enseignants français et allemands : les enseignants français assurent la moitié de leur service dans des écoles allemandes voisines et inversement pour les enseignants allemands. De la sorte, la moitié du temps scolaire est réalisé dans ces écoles transfrontalières dans la langue du voisin. L'engagement de l'éducation nationale consisterait à proposer cette formule au côté allemand. Les collectivités territoriales participeraient aux frais de transport des enseignants. Les enseignants allemands continueraient à être payés par l'Allemagne et les enseignants français par la France.

**Concernant la mise en valeur des ressources dialectales,** il s'agit d'obtenir :

- que l'éducation nationale prenne l'engagement de réaliser **une enquête sur les personnels enseignants** qui s'estiment maîtriser le dialecte et qui seraient volontaires pour l'utiliser dans le cadre scolaire,
- la création d'un service d'évaluation et de formation à l'enseignement dialectophone : les enseignants volontaires y seraient évalués et pourraient recevoir une formation complémentaire pour l'utilisation du dialecte (qualité des connaissances dialectales ; didactique). L'éducation nationale s'engagerait à participer à la gestion de ce service et à offrir les dispenses de service nécessaires aux enseignants intéressés. Les collectivités territoriales contribueraient au financement du service,
- un recensement **des personnels dialectophones** parmi les 7000 instituteurs et 2500 assistantes maternelles de l'Académie de Strasbourg.

**La convention doit aussi avoir le souci de l'amélioration de l'environnement des classes bilingues :**

- affichage bilingue dans les écoles bilingues,
- mise en œuvre systématique d'activités périscolaires en langue régionale dans les

écoles bilingues ; les collectivités territoriales s'engageraient à fournir de telles activités,

- contact systématique avec les théâtres alsaciens et leurs écoles,
- amélioration de l'accueil de personnes extérieures à l'établissement scolaire qui peuvent assurer une animation en dialecte,
- fourniture de documentation allemande dans les écoles bilingues (CDI etc.),
- mise à disposition de revues, livres scolaires, DVD, etc.,
- obligation pour chaque école bilingue de développer un partenariat avec une école germanophone,
- fourniture dans les écoles bilingues d'information sur les séjours de vacances possibles pour les enfants dans les pays germanophones ; le cas échéant adaptation du calendrier scolaire pour faciliter ces séjours,
- inscription du projet bilingue dans tous les projets d'établissement des écoles bilingues,
- organisation de cours d'allemand pour les parents non germanophones qui le souhaitent afin qu'ils puissent comprendre et suivre le travail de leurs enfants.
- Il s'agit aussi que la convention propose durant la durée de son application **l'ouverture d'au moins 10 sites immersifs.**

La convention doit aussi exiger **la mise au point d'une « organisation » indépendante d'évaluation** du système d'enseignement dans la langue régionale (capacité des enseignants, niveau des élèves, outils pédagogiques, environnement, etc.). Cette « organisation » serait appelée à faire des propositions d'amélioration.

### **Concernant le suivi et mise en œuvre de la convention, il s'agit d'obtenir**

- la création d'une instance de médiation et de « recours » pour toutes les personnes qui rencontrent des difficultés dans la création et le fonctionnement d'un site bilingue,
- que le suivi de la convention soit confié à une structure unique, disposant de toutes les compétences nécessaires, et étant directement responsable,
- une meilleure intégration des associations des parents d'élèves et de la fédération Alsace bilingue dans le suivi de la convention.

**Par ailleurs, une nouvelle instruction sur le dialecte à l'école doit intervenir.** Il subsiste de nombreuses difficultés quand des enseignants ou des interlocuteurs extérieurs veulent utiliser le dialecte à l'école. **Une circulaire rectoriale doit clairement autoriser** et même encourager l'utilisation du dialecte à l'oral.

Enfin, la fédération Alsace bilingue demande que la nouvelle convention fasse expressément

référence dans sa dénomination à « **l'allemand - langue régionale** ». Appelons un chat un chat !

## **Du corps enseignant**

**Pour ce qui concerne les enseignants**, on constate un manque significatif d'enseignants présentant les compétences requises, ce qui freine le développement de l'enseignement bilingue paritaire et rend souvent fictif l'enseignement extensif de 3 heures.

Nous faisons valoir que si cette situation comporte de nombreuses causes et implique des interventions à de multiples niveaux, une des difficultés tient au fait que l'offre de formation proposée par l'université n'est pas suffisamment appropriée. Nous proposons donc aux universités d'Alsace de rechercher quels aménagements pourraient être envisagés sur le plan de l'université pour apporter une contribution à l'amélioration de cette situation. Nous proposons notamment de concevoir **une formation spécifique pour les futurs enseignants en langue allemande** dans les classes bilingues, débutant dès la 1<sup>re</sup> année d'université, et faisant une place à la formation à l'enseignement de diverses disciplines en allemand. Cela ne saurait se faire sans une bonne communication et sans une incitation, notamment financière.

**Ainsi, concernant le recours aux enseignants allemands**, il s'agit pour les négociateurs d'obtenir des autorités académiques :

- la reconnaissance des diplômes allemands (c'est une obligation du droit de l'Union Européenne) et par conséquent l'emploi de ces enseignants doit se faire dans des conditions juridiques et financières équivalentes aux enseignants français (au minimum un contrat à durée indéterminée avec une rémunération au moins équivalente aux enseignants français),
- le recrutement à partir du mois de juillet des enseignants allemands et l'organisation d'une formation spécifique durant les mois de juillet et août pour les préparer au caractère spécifique de l'enseignement en langue régionale en Alsace,
- un programme de recrutement dans les Länder de l'Est de l'Allemagne (ou il y a encore des demandes d'emploi) avec une offre d'emploi pluriannuelle garantie et des facilités d'installation en Alsace. Les collectivités territoriales pourraient prendre en charge le financement de l'organisme allemand qui sera chargé de la recherche de candidats potentiels.

**Concernant l'orientation et la formation d'étudiants vers le professorat en langue**

**régionale**, il s'agit d'obtenir :

- la mise au point d'une offre spécifique de contrat à l'intention des étudiants de 1<sup>ère</sup> année ou de 2<sup>e</sup> année d'université,
- qu'ils reçoivent une bourse et une garantie d'être engagés en Alsace, en contrepartie d'un engagement comportant les éléments suivants : l'obligation de suivre une formation renforcée en allemand ; outre les enseignements fléchés qu'ils seront tenus de suivre à l'université, ils seront également obligés de suivre les cours dans un « centre de formation complémentaire » dans lesquels, ils recevront les formations manquantes à l'université (par exemple l'enseignement des maths en allemand) ; l'obligation en cas de réussite aux concours de servir dans des classes bilingues au moins 10 ans. Le ministère devra accorder une dérogation aux règles d'affectation nationale durant la durée de l'engagement et l'académie devra contribuer à la gestion de centre de formation spécial,
- la création d'une bourse spécifique pour les étudiants qui partent à l'étranger pour une formation d'enseignement en allemand,
- le renforcement de la prime attribuée aux enseignants en allemand.

**Concernant les enseignants en place**, il s'agit d'obtenir que ceux qui veulent se perfectionner en allemand (ou dialecte) doivent pouvoir obtenir un détachement d'un à deux ans dans des structures de formation d'enseignants en Allemagne, Suisse ou Autriche. À la fin du détachement, ils ont l'obligation de servir dans une classe bilingue pour au moins 5 ans.

## **De la place de l'histoire et de la culture d'Alsace à l'école d'Alsace**

### **Pour un ancrage régional de l'enseignement de l'histoire**

L'enseignement de l'histoire doit s'ouvrir à la dimension culturelle, régionale/transfrontalière. Il s'agit notamment de prendre en compte la diversité des vécus de l'histoire qui permettent à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une perspective régionale et transfrontière. Certes, l'académie de Strasbourg ne peut pas modifier les programmes nationaux, mais elle a la possibilité de les ajuster aux spécificités régionales, comme elle l'a fait par exemple dans des manuels récents d'histoire. Cet « aménagement des programmes », qui n'a jamais fait l'objet d'un travail d'ensemble, doit à présent être mené à terme, puis appliqué.

### **Langue et culture régionales (LCR)**

L'option LCR (enseignement de l'histoire et de la culture régionales), organisée dans les collèges et les lycées ne touchait qu'un nombre limité d'élèves (environ 5000 élèves la suivent, 1200 la présente au bac). L'option en tant que telle a été supprimée. **Il y a lieu de recréer un champ propre à cet enseignement et de le généraliser à l'ensemble de la population scolaire d'Alsace.** La généralisation d'un tel enseignement à tous les élèves fréquentant l'école d'Alsace permettrait de contribuer fortement à la (re)-construction d'une identité alsacienne ouverte et plurielle. Cet enseignement doit être réalisé pour et à tous les niveaux de la scolarité. Il existe à cet égard un véritable trésor au CANOPE (CRDP) constitué par l'opération « Vivre en Alsace » (années 70 et 80), il devra être remis à jour et diffusé. Beaucoup d'autres documents y sont d'ores et déjà à disposition (trop souvent inutilisés, car souvent non didactisés ou non connus). Une formation initiale et/ou continue devra préparer le corps enseignant à cet enseignement.

Il ne fait pas de doute que l'enseignement à toute la population scolaire de l'histoire et de la culture, tel que celles-ci se sont construites et se construisent encore en Alsace, serait plus que profitable à ceux qui le reçoivent. En premier lieu, il apporterait sa contribution à un renforcement de l'identité culturelle propre, et donc à une meilleure approche de la différence culturelle. La perception des différentes cultures nécessite une conscience positive de soi-même. La reconnaissance obtenue, qui génère l'estime et le respect de soi, est un préalable à la reconnaissance de l'autre ainsi qu'à l'estime et au respect de l'autre. Qui ne connaît pas ce qui lui est propre ne peut pas reconnaître l'altérité et encore moins l'apprécier. Il importe que chacun puisse s'insérer au mieux dans les paysages culturels de son environnement, que soit créé du lien social et garanti ainsi le vivre ensemble.

## **De la gouvernance**

**En règle générale. Les progrès des enseignements régionaux se heurtent aujourd'hui à de nombreuses difficultés.** Et l'Alsace est à la traîne en matière d'enseignement bilingue. Par exemple, 40% des enfants sont en classes bilingues au Pays basque. En Alsace, 16% ! Pour sortir de cette situation, il faut une politique globale, cohérente, et active de l'éducation bilingue :

- pour les futurs enseignants, une formation spécifique dès la 1<sup>re</sup> année d'université et une incitation financière à choisir cette carrière ainsi qu'une assistance efficace en matière d'outils pédagogiques,
- des mécanismes efficaces d'évaluation des formations, des statistiques claires sur les ressources disponibles et, au-dessus de tout, une direction déterminée et disposant d'une large compétence au niveau du territoire alsacien pour mener de manière

transparente et responsable cette politique de l'enseignement de notre langue régionale.

Pour apporter une solution globale et pérenne au problème du bilinguisme en Alsace, il faut donner plus de compétences aux acteurs locaux et mieux réunir les responsabilités. C'est pourquoi, nous proposons la création par la loi, dans le cadre d'une « expérimentation », au niveau de l'Alsace, d'une « **Haute Autorité décentralisée** » **spécialement dédiée à l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture régionales**, rassemblant les compétences de l'État et les contributions des collectivités territoriales, en concertation avec les représentants des parents, des enseignants et des associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales, et disposant de l'ensemble des pouvoirs nécessaires pour :

- planifier le développement de l'enseignement,
- organiser la formation,
- assurer le recrutement,
- développer les outils,
- décider de l'ouverture des enseignements et de l'affectation des enseignants,
- assurer le contrôle.

Cette haute autorité serait constituée d'un conseil regroupant **les représentants de l'État, des collectivités territoriales, de représentants des enseignants, des parents d'élèves et des associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales.**

Ce conseil disposerait d'un pouvoir de dérogation aux règles de droit commun (programmes, diplômes, etc.). Il pourrait organiser les formations appropriées. Il veillerait à la disposition des outils pédagogiques. Il aurait autorité sur les services académiques et disposerait d'un budget propre et des services appropriés.

Le directeur serait désigné conjointement par l'État et par les collectivités régionales et départementales participant au financement de cet enseignement.

Pierre Klein, président

### **Définition de la langue régionale adoptée par le conseil culturel d'Alsace**

*« La Langue Régionale d'Alsace est définie comme la langue allemande dans ses formes*

*dialectales (communément appelées « l'alsacien » (ou « platt » en Moselle)) et dans sa forme standard (Hochdeutsch) », sans oublier les langues historiquement implantées en Alsace comme le welche, le yéniche, le manouche ou le yédisch-daïtsch. »*

### **Définition de la langue et de la culture régionales par la fédération Alsace bilingue**

*« Au sens des associations membres, la langue régionale est l'allemand, à la fois sous la forme des dialectes alémaniques et franciques de la région et sous la forme de l'allemand standard.*

*La culture régionale est culture en Alsace. Elle trouve notamment son expression en français, en allemand standard ou en allemand dialectal. Elle est culture bilingue constituée des cultures française, allemande et proprement alsacienne. Elle est à la fois une et diverse.*

*En effet, si l'on veut bien considérer que l'allemand est alsacien, comme l'alsacien est allemand, alors non seulement Weckmann est culturellement Alsacien, mais aussi Goethe qui tient ici compagnie à Molière et à Voltaire. Ce faisant, la culture alsacienne ainsi considérée ouvre aux univers culturels français et allemand, et pas qu'à eux. En même temps, elle en vit et y contribue.*

*La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs qui, aujourd'hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne. Aussi, l'Alsace peut-elle être décrite comme une terre d'échange et de synthèse. Les choses cependant, n'ont pas été et ne sont pas toujours simples. Les ruptures et les affrontements politiques et nationalistes, l'érosion actuelle de pans entiers de la culture alsacienne et la perte de repères qui l'accompagne ne sont pas sans créer des interrogations, des doutes et des malaises. » Extraits des Statuts*

### **Fédération Alsace bilingue-Verband zweisprachiges Elsass**

11 Rue Mittlerweg 68025 Colmar Cedex Tél. 03 89 20 46 87 Fax 03 89 20 43 79

---

# Fryslan. Le Bilinguisme Serein

# Fryslan

Par Lucas Goetz

Depuis quelques mois la question des identités et langues régionales fait son retour dans l'actualité. La revendication pour la co-officialité de la langue corse se heurte à une levée de boucliers à Paris où les responsables politiques restent inflexibles face aux demandes de l'exécutif corse. Le sujet demeure profondément clivant et idéologisé. Pourtant aux Pays-Bas la langue frisonne a obtenu en toute sérénité ce statut et cela prouve qu'une approche différente est possible.

Il ne faudra pas beaucoup de temps au voyageur arrivant en Fryslan (Friesland en néerlandais) pour saisir l'importance de la langue frisonne dans cette région au nord des Pays-Bas. Dès son arrivée, il entendra très vite cette langue plaisante, rappelant parfois l'allemand, parfois l'anglais. La langue est visible partout; sur les panneaux de signalisation, dans les magasins et sur les affiches publicitaires. En Fryslan le bilinguisme n'est pas un souhait mais un fait.

C'est en 1925 que Fedde Schurer, figure marquante du mouvement frison, dit dans un entretien : « Nous sommes frisons et nous sommes appelés par les voies divines à être frisons et à nous comporter en tant que frisons. Notre citoyenneté est néerlandaise mais dans l'âme nous sommes indépendants. Cela s'exprime le plus clairement par notre langue et c'est pour cela qu'elle occupe la première place dans notre lutte. Nous lui devons notre loyauté pendant toute notre vie ».

Ces mots furent prononcés lorsque le frison n'avait encore aucun statut juridique. Tout bascula le 6 novembre 1951, lors du « Kneppelfreed » (Vendredi des Matraques). Suite à un article de Fedde Schurer concernant le refus d'un juge d'entendre un témoin en frison, il fut lui-même convoqué au tribunal ce qui provoqua une manifestation qui se transforma rapidement en émeute.

En réaction à l'intervention musclée de la police, d'autres manifestations furent organisées dans la région afin de réclamer « des droits égaux pour tous, aussi pour les petits peuples ».

Comprenant rapidement que les revendications linguistiques ne portaient en elles aucun séparatisme, le gouvernement instaura deux commissions chargées d'étudier et de faire évoluer la question linguistique en Fryslan. Deux lois, sur l'usage du frison dans les tribunaux et dans l'enseignement furent adoptées en 1955 et 1956 respectivement. Depuis le droit a

constamment évolué, élargissant et renforçant la position institutionnelle et juridique du frison.

En 2014 le parlement néerlandais a adopté à la quasi-unanimité la « loi sur l'usage de la langue frisonne ». Elle établit que les langues officielles en Fryslan sont le frison et le néerlandais et crée un « Organe pour la langue frisonne » qui a les compétences juridiques pour protéger et promouvoir le frison. Chaque habitant de Fryslan a également le droit de s'adresser aux instances officielles et dans les tribunaux soit en frison, soit en néerlandais.

Juridiquement, la protection de la langue frisonne tombe à la fois sous la responsabilité de l'Etat néerlandais et de la région Fryslan. La région est dotée de moyens importants pour mettre en œuvre la loi sur la langue frisonne. Par exemple, elle a développé le 'Deltaplan Frysk', un plan ambitieux ayant un budget de 21,3 millions d'euros pour soutenir différentes initiatives qui renforcent la langue régionale, entre autres dans le domaine de l'éducation mais aussi dans les nouvelles technologies.

L'attitude tolérante et volontariste des gouvernements néerlandais ne ressemble en rien à la politique des gouvernements successifs français. En France les langues régionales sont vues comme se situant en dehors de la république, de laquelle émane une identité nationale linguistiquement homogène. Aux Pays-Bas la conception de l'identité est plurielle, ou comme disait la reine Maxima lors d'un discours : « *L'identité (unique) néerlandaise n'existe pas* ».

« Le frison est vu comme étant une langue qui fait partie intégrale des Pays-Bas » nous explique Sybren Posthumus, député du Fryske Nasjonale Partij (parti autonomiste) à l'assemblée régionale frisonne. « Il y a aux Pays-Bas une longue histoire de tolérance envers les minorités, notamment envers les minorités religieuses ».

Posthumus fait également référence au fameux « Poldermodel » néerlandais qui privilégie le dialogue et le compromis au lieu de la confrontation et les rapports de forces pour régler les questions sociales.

« Aux Pays-Bas on cherche toujours à prendre en compte ceux qui pensent différemment et de négocier afin de trouver un accord. Ça se passe ainsi pour les syndicats et les employeurs mais il y a toujours également eu des compromis dans la politique et pour les minorités ».

Lorsque le président de l'assemblée corse, Jean-Guy Talamoni, prononça son discours d'investiture en langue corse cela provoqua des kyrielles de mises en garde contre cette « menace pour l'unité de la République ». Pour Jean-Pierre Chevènement, la reconnaissance

du Corse entraînera << un éclatement de l'espace national ». Christophe Barbier reprend le même ton alarmiste dans un édito lorsqu'il écrit que « Il serait tragique que les Corses... devinssent en leur pays fauteurs de troubles identitaires, voire de guerre civile ».

« On n'aborde absolument pas cette question de la même façon » dit Posthumus. « Dans notre assemblée régionale une majorité des membres parlent en frison. Cela inclut des membres de tous les partis, de tous les bords politiques. Absolument personne ne parle d'une désintégration de la nation ou de séparatisme quand quelqu'un s'exprime en frison. Depuis 1951 le frison a acquis un certain statut et dans la politique néerlandaise il y a un large consensus autour de cette question ».

Alors qu'à Paris la crainte existe que la reconnaissance des langues et identités régionales entraînera inévitablement un rejet de l'identité française au profit des identités locales, le contraire s'est produit en Fryslan. La reconnaissance de la langue a donné lieu à une relation apaisée entre les communautés linguistiques et a créé une situation où la population vit sereinement ses identités multiples.

Un rapport récent présenté à l'assemblée régionale indique qu'en Fryslan il n'y est plus question de « lutte des langues ». Une large majorité des frisons indique ne pas avoir une attitude négative envers la langue néerlandaise et les Pays-Bas. Tout au contraire, une grande partie des frisons a à la fois un sentiment d'appartenance à la communauté linguistique néerlandaise et frisonne.

« De nombreuses personnes se sentent à la fois frisons et néerlandais » confirme Posthumus. « Les gens sont conscients que la région fait beaucoup pour maintenir la langue frisonne et donc ils n'y a pas de crainte que la langue va disparaître dans un avenir proche. Et il n'y a certainement pas de sentiment de rejet envers le néerlandais, qui n'est pas perçu comme une menace. Tout au contraire, pour une très vaste majorité, le néerlandais fait intégralement parti de leur identité ».

Tout n'est évidemment pas parfait en Fryslan et ici aussi on assiste à un déclin (relatif) du nombre de locuteurs de la langue régionale. Le parti de Sybren Posthumus milite afin de renforcer la position du frison dans les écoles, les médias et dans l'espace public. Néanmoins il s'agit souvent d'améliorer ce qui est déjà en place.

Ayant beaucoup voyagé en France, Sybren Posthumus est au courant des difficultés éprouvées par ceux qui défendent leurs langues régionales. Il est pourtant admiratif face à l'énergie déployée par les militants.

« J'ai vu dans les régions françaises beaucoup d'initiatives venant de la population ; les écoles, les événements culturels et les festivals. Je vois beaucoup de motivation et c'est vraiment regrettable que Paris savonne la planche. En Fryslan c'est le contraire ; le gouvernement soutient la langue mais je pense vraiment que la population devrait prendre plus d'initiatives ».

La Fryslan prouve une fois de plus que la question des langues régionales est avant tout un problème idéologique et non un problème de moyens. Les revendications des mouvements régionaux en France et du mouvement frison sont quasi identiques. La différence se trouve au niveau des Etats et de leurs conceptions de l'identité nationale. L'Etat néerlandais n'a jamais cherché à imposer une identité homogène à la population et a toujours accepté que les différentes identités font partie intégrale du pays.

L'Etat néerlandais et la région Fryslan forment un partenariat autour de l'objectif commun de sauvegarder et promouvoir la langue frisonne. Alors qu'en Alsace une nouvelle page institutionnelle va s'ouvrir, la Fryslan nous rappelle l'importance d'une forte institution régionale pour sauvegarder la langue régionale. Elle nous montre qu'un bilinguisme serein est possible afin que pendant de longues années encore les Frisons vont pouvoir se dire '*Praat mar Frysk*' (parlons donc frison).

---

## Fédération Alsace bilingue, entrevue avec la Rectrice

Compte rendu du rendez-vous chez Mme la rectrice le 8 mars 2018 : Pierre Klein – Jean-Marie Woehrling – Aurélie Leguil. Également présents : M. Guilbert (IA-IPR) et Mme Strasser (Directrice de cabinet)

### Questions FAB à la Rectrice

1. Quelles sont vos grandes orientations pour développer le vivier du bilinguisme ?
2. Quelle est votre réaction quant à la prise de position de l'UNSA sur leur enquête ?

# Réponses de la rectrice

1. L'académie a beaucoup de chance de bénéficier d'un enseignement de la langue régionale du voisin, d'accès à l'emploi.
2. La rectrice affirme sa volonté de proposer un service de qualité.
3. Évolution : la rectrice exprime le souhait de développer le nombre d'élèves et de professeurs compétents (contrats de contractuels repris par le rectorat à son compte).  
Donc elle nous dit de relativiser les difficultés.

1 100 classes pour 25 000 élèves à la rentrée avec un professeur devant chaque élève. Le problème concerne essentiellement les remplacements.

4. Perspective d'avenir du CALR : 5 thèmes à l'ODJ (nouvelles orientations, gouvernance de la convention, ressources humaines etc.).
5. Le rectorat a du mal à attirer de nouvelles personnes, mais il y a des pistes.

- L'État met les moyens.

- + le Concours dédié réservé à la voie bilingue : 55 postes ouverts cette année et 35 admis (plus que l'an passé).

6. La rectrice souligne le problème de l'attractivité : il s'agit de convaincre les professeurs d'école d'enseigner dans la voie bilingue et d'éviter le renoncement de ceux en place car enseigner en voie bilingue demande beaucoup de travail selon les dires de la rectrice (il faudrait que les enseignants puissent passer de l'un à l'autre).

La rectrice est sensible à la demande des enseignants d'avoir la totalité de la responsabilité de la classe. Elle dit que certains sont frustrés de ne pas suivre les élèves complètement. Elle dit qu'il faut être pragmatique pour avoir des ressources. La rectrice félicite M. Guilbert pour son travail de concertation et d'imagination dont il fait preuve au quotidien pour trouver des solutions. Elle dit qu'elle est plutôt heureuse de la façon dont les choses avancent.

Elle dit qu'en augmentant le nombre de besoins on augmente aussi les problèmes et qu'on pourrait tout aussi bien décider de freiner le développement du bilinguisme pour rattraper le retard. Elle réaffirme la mobilisation du rectorat des IEN / DASEN sur le terrain. Et la volonté de maintenir un service de qualité et que si 4 ou 5 classes n'ont pas de remplaçants, cela ne doit pas faire oublier les 1100 autres qui fonctionnent.

Elle nous demande de relayer ce message : à savoir on sait que ça marche dans des tas d'endroits et on veut que ça continue d'avancer, donc ne pas le dénigrer...

## Nos remarques et questions

- L'importance de la précocité d'un enseignement linguistique.
- L'importance du principe 1 maître, 1 langue.
- Objectif 25 % d'enfants en bilingue. Est-ce atteignable ?
- Entretien décevant avec M. Deneken qui a dit que tout ce qui était faisable était déjà fait. Aucun changement prévu.
- Pour que des candidats au professorat réussissent il faut une bonne préparation. Évocation du problème de la formation des futurs enseignants dans les DNL.

La rectrice va demander un état des lieux en filière de licence sur ces questions. Elle dit qu'il faut viser la bonne formation, car si on augmente trop le niveau, les étudiants mieux formés partiront à l'international et ne se dirigeront pas vers l'enseignement (munis de diplômes tri-nationaux par exemple).

- Le problème du manque d'investissement affectif des élèves dans le cursus extensif et intensif.
- La langue régionale doit être mise en rapport avec la culture régionale (en termes d'outils, de dispositifs pédagogiques) car cette dimension régionale est sous exploitée. Pour développer le bilinguisme il faudrait mettre cette dimension davantage en exergue. Certains inspecteurs parlent encore de l'allemand en tant que langue étrangère. La rectrice reconnaît que cela lui arrive aussi.
- Disparition de la LCR en 2016. (5000 élèves étaient inscrits).

1. Guilbert répond que la LCR a disparu au profit de la CR (culture régionale et non plus linguistique) et est maintenue en collège sur la base du volontariat des élèves. Il dit que des 5000 du passé, il y en a 4772 actuellement. Il y a une épreuve spécifique pour le baccalauréat alsacien. Il dit que l'heure de culture régionale doit être demandée par l'établissement en lycée.

Nous répondons que les élèves ne vont pas suivre cette option qui est facultative dans un établissement qui ne propose pas l'offre. C'est une évidence. Et le problème du départ à la retraite d'enseignants LCR non remplacés a fait disparaître naturellement cette option dans les établissements où elle existait. La rectrice répond que la culture régionale est aussi intégrée dans le programme d'Histoire.

- Le problème de l'allemand est aussi lié à l'histoire de l'Allemagne, les deux guerres mondiales qui ont marqué les élèves et la guerre froide post 1945 pour des élèves de 6 à 13 ans qui sont imprégnés de ça.

La rectrice n'est pas d'accord. Elle évoque le couple franco-allemand, l'accent mis dans les programmes d'une Allemagne en train de se reconstruire, d'une Europe au cœur des priorités etc. Nous répondons en disant qu'il existe tout de même un anti-germanisme dans l'esprit des élèves, qui sont devenus décomplexés et indifférents.

La rectrice insiste en disant qu'elle ne perçoit pas les choses comme nous. N'étant pas de la région elle n'a pas ce retour et ces constats. Elle parle du travail de mémoire effectué en terminale sur la guerre.

- Nous faisons remarquer que la section européenne en allemand attire moins que la section européenne en anglais, ce qui prouve un attrait moindre des élèves pour cette langue.
- Il est important de sensibiliser et d'informer les parents de primaire (CM2) par le biais du chef d'établissement de collège par exemple afin de faire la promotion du bilinguisme dans les écoles et d'en obtenir la poursuite en collège.
- A été évoquée la nécessité de développer les mobilités et d'aller à la rencontre de l'autre (mobilité de proximité) et de prévoir davantage de partenariat et de mobilités croisées pour les professeurs d'école (Intérêt du jumelage entre écoles avec les enseignants qui se déplaceraient).
- Présentation du projet Elsass junior magazine

La rectrice n'est pas contre mais elle ne peut soutenir des initiatives privées d'un point de vue juridique et pédagogique en termes de contenus. Elle ne veut pas non plus remettre en cause l'implication des enseignants dans des projets similaires. Nous évoquons le projet « Junge Schriftsteller » qui a eu le soutien jusqu'à l'année dernière de la DRAC et qui s'est arrêté faute de moyens de diffusion suffisants. Il s'agirait d'établir un partenariat avec l'EN. Demande est faite à M. Guilbert de nous transmettre le nombre d'établissements et d'écoles pour notre diffusion, ce qui ne lui pose pas de problème.

- Présentation du projet de la Haute Autorité. La rectrice demande d'où nous viennent nos chiffres. Elle parle de comparer des choses comparables en termes de statistiques. Elle évoque le sujet de la gouvernance et dit qu'il existe déjà une instance institutionnelle dans laquelle nos questions doivent s'articuler : le CALR . Mais sur le principe elle est assez d'accord.

- On évoque le Pays Basque, où il y a une meilleure cohérence entre les élus et l'éducation nationale avec 3 acteurs qui se stimulent mutuellement : le privé (confessionnel), l'associatif et l'EN. Ce n'est pas le cas en Corse (seulement 2h /semaine). Le cas des Bretons est aussi abordé.
- La question des retraités qui souhaitent encore enseigner est rapidement abordée. M. Guilbert répond qu'il en existe qui enseignent encore.
- Nous signalons le problème du démarrage d'une LV en collège dès la 6ème ou en 5ème dans les différences de niveaux induits entre ces deux années s'il s'agit de la même langue (à préciser au CALR).

Fin de l'entretien la rectrice ayant un autre rendez-vous.

Aurélie Leguil